

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 5 Avril 2023

FG/MV
2023-31

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 5 avril à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 29 mars 2023, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 – Présents : 19 - Représentés : 6 - Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatieur, M. David Revert, M. Lionel Bottin, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, Mme Eléonore de la Grandière

ETAIENT REPRESENTES : Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Pando), Mme Julie Mulac (pouvoir à Mme Grand-Brodeur), M. Pascal Simon (pouvoir à M. Taque), M. Stéphane Sabathier (pouvoir à M. Bottin), M. Hervé Huchet (pouvoir à Mme Guillon), M. Philippe Abraham (pouvoir à M. Thomasson)

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre Deval, Mme Rébecca Babilotte

Le Conseil Municipal désigne Catherine Vatieur comme secrétaire de séance.

.....

**Compte Administratif du budget principal
de la Commune de Trouville-sur-Mer
pour l'exercice 2022**

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

En fonctionnement, on notera :

1. Une hausse des recettes par rapport aux prévisions (113% de taux de réalisation), dont certains produits fiscaux émanent de la taxe de séjour, du Prélèvement sur les produits des jeux du casino et de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

2. Une moindre réalisation des dépenses (taux de réalisation de 95%), notamment des charges à caractère général.
3. Des dépenses exceptionnelles pour faire face à la crise énergétique (26% de hausse sur ce poste, tout en ayant ouvert la piscine 3 mois uniquement)

En investissement, le Compte Administratif de 2022 fait état de 3 701 042,80 € investis.
Les principales dépenses ont été :

- Remboursement du capital de la dette : 1 971 000 €
- Dépenses d'équipement : 1 721 920,66 € - L'ensemble de ces dépenses sont détaillées dans le document annexe de présentation du CA2022.

L'annuité de la dette s'est élevée à 2,48 M€ (Intérêts : 512 905,10 € ; Capital : 1 971 000,00 €)

Le compte administratif 2022 fait ressortir :

- Un résultat de fonctionnement de 5 312 977,18 €,
 - Un excédent d'investissement de 1 522 117,57 €,
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 de 6 835 094,75 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1 481 985,79 €,
 - Des restes à réaliser en recettes d'investissement de 108 884,01 €.

CA 2022	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 582 406,94	-	684 927,52
Opérations de l'exercice	3 825 013,49	3 764 724,12	16 935 028,47	21 563 078,13
Totaux	3 825 013,49	5 347 131,06	16 935 028,47	22 248 005,65
Résultats de clôture		1 522 117,57		5 312 977,18
Restes à réaliser	1 481 985,79	108 884,01		
Totaux cumulés	5 306 999,28	5 456 015,07	16 935 028,47	22 248 005,65
Résultats définitifs		149 015,79		5 312 977,18

L'affectation du résultat 2022 présentée par ailleurs au Conseil Municipal du 5 avril 2023, propose d'affecter en grande partie l'excédent de fonctionnement à l'investissement (4 586 000,00 €). Le Solde du résultat, soit 726 977,18 €, est affecté en Résultat de Fonctionnement Reporté.

Le Rapport entendu,

Sous la présidence de Madame Jeannine OUTIN et après la présentation du compte administratif 2022 du budget principal, le Maire, Madame Sylvie de GAETANO, quitte la salle (Article L2121-14 du CGCT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-5,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le Budget Primitif 2022,

Vu les Décisions modificatives n°1 (Budget Supplémentaire) et n°2 et n°3 au Budget Primitif 2022,

Vu le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission foncier et finances du 27 mars 2023,

Considérant le compte administratif 2022 du budget principal ci annexé ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Principal dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion 2022 du Comptable public

Article 2 : Arrête les résultats définitifs 2022, comme suit :

CA 2022	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 582 406,94	-	684 927,52
Opérations de l'exercice	3 825 013,49	3 764 724,12	16 935 028,47	21 563 078,13
Totaux	3 825 013,49	5 347 131,06	16 935 028,47	22 248 005,65
<i>Résultats de clôture</i>		1 522 117,57		5 312 977,18
Restes à réaliser	1 481 985,79	108 884,01		
Totaux cumulés	5 306 999,28	5 456 015,07	16 935 028,47	22 248 005,65
Résultats définitifs		149 015,79		5 312 977,18

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME